



5 janvier 2012

PERMIS SPÉCIAUX DE CIRCULATION **Vérifications à effectuer** **par les demandeurs et titulaires**

Le ministère des Transports du Québec rappelle aux titulaires de permis spéciaux de circulation qu'il est de leur responsabilité, en vertu du paragraphe 2^o de l'alinéa 1 de l'article 5 du [Règlement sur le permis spécial de circulation](#), de s'assurer que le réseau routier permet la circulation selon les dimensions et les charges transportées. Ils doivent donc vérifier préalablement que les carrefours, bretelles et courbes sur l'itinéraire choisi offrent un dégagement suffisant pour permettre la circulation de leurs véhicules. Dans le cas d'une surcharge, ils doivent s'abstenir de conduire ou de laisser conduire un véhicule visé par un permis de charge sur un pont faisant l'objet d'une limitation de poids. Dans le cas d'une hauteur excessive, ils doivent s'assurer qu'il n'y a aucun obstacle aérien qui empêche la circulation de leurs véhicules sur tout le parcours. Dans le cas des travaux routiers, il leur revient de s'assurer qu'aucune contrainte n'entrave leur circulation.

Afin d'aider les exploitants, les demandeurs et les titulaires de permis, le Ministère met à leur disposition des outils qu'ils peuvent consulter par Internet pour connaître l'emplacement des ponts affichés, la hauteur libre sous les ponts et les principales contraintes liées aux travaux routiers. La consultation de ces données et des cartes qui les accompagnent permet aux exploitants de tracer des itinéraires routiers contournant les obstacles.

LES PONTS FAISANT L'OBJET DE LIMITATION DE POIDS

Le [Répertoire des ponts et viaducs faisant l'objet de limitations de poids](#) contient l'information sur les structures qui, en raison d'une capacité portante limitée, peuvent constituer un obstacle à la libre circulation des véhicules lourds. Le répertoire est disponible dans la section « Véhicules lourds » du site Web du ministère des Transports du Québec au www.mtq.gouv.qc.ca.

LA HAUTEUR LIBRE SOUS LES PONTS

Les données relatives aux hauteurs libres sous les ponts et viaducs sont inscrites dans le [Répertoire des hauteurs libres sous les ponts du Québec](#). Ce répertoire est disponible dans la section « Véhicules lourds » du site Web du ministère des Transports du Québec au www.mtq.gouv.qc.ca.

Ces données sont essentielles pour assurer la protection des usagers du réseau routier, la préservation des structures et le déplacement des marchandises. À la section « Notes explicatives » du répertoire, on explique la façon de consulter le répertoire et comment les hauteurs libres ont été mesurées.

LES TRAVAUX ROUTIERS

La liste des travaux routiers permet de connaître les détails des travaux routiers pour une région ou une route donnée. Cette information est disponible sur le site Web du Québec 511 au <http://www.quebec511.gouv.qc.ca>.

Le ministère des Transports compte sur la collaboration des transporteurs hors normes afin qu'ils s'assurent, avant départ, d'emprunter des trajets où ils pourront circuler sans contraintes.